

Réunion des Délégués du Personnel du 16 octobre. Questions posées par la CFDT.

N° 87/2008 : Réponse DCRH sur demandes effectuées lors de la réunion du 30 sept.

Lors de la réunion du 30 sept. sur la mise en place de l'accord temps de travail et "ses éventuelles adaptations" à la réalité locale, la CFDT a soulevé un certain nombre de points (souplesse pour les horaires, plage variable pour les postés, jours fractionnables en heures, revalorisation des contrats des intérimaires...) que vous vous êtes engagée à faire remonter à la DCRH, qu'en est-il ?

Ces éléments sont bien remontés à la DCRH par oral et écrit. Mme Roche nous a retranscrit ses réponses.

-Il n'est pas prévu d'apporter de modification au système horaire. Clair et net, **la DCRH refuse quelconque modification** tant pour les horaires en journée que pour les postés. **La CFDT le déplore tout comme le manque apparent de soutien apporté à nos propositions par la direction de CTU.** Le centre de Bourges ayant même du faire machine arrière pour la tolérance de 10' accordée aux postés après le **niet** des responsables industriels. Il est regrettable qu'avec les dysfonctionnements constatés, que les positions des directions n'évoluent pas. Peut-être avec le temps ???

Mme Roche précise aussi que les heures réalisées au-delà du +/- 1h sont perdues si elles ne sont pas demandées par le responsable hiérarchique.

En revanche, **le recouvrement des équipes sera systématisé et ne générera plus d'anomalies.** C'est-à-dire que les horaires pour les personnels du soir seront les suivants 12h25 à 20h07.

Pour les personnels intérimaires, comme l'avait demandé la CFDT le mois dernier, une **augmentation de 3.55 % au taux horaires a été appliqué.**

La CFDT a réitéré sa demande concernant **l'information pour tous les salariés du nouvel outil GESTOR** par une note succincte précisant sa fonction et son accessibilité. Mme Roche a (re)pris note.

Pour le CESU, après intervention de l'assistante sociale auprès des haltes garderies et crèches de Tulle celui-ci sera désormais accepté par ces organismes.

N° 88/2008 : Tenues de travail.

Quand aura lieu la livraison des nouvelles tenues de travail ?

Les tenues de travail ont été livrées mercredi 15 octobre. Chaque personnel a 3 tenues en location/entretien (nettoyage et réparation). L'échange pour le nettoyage se fera tous les mardis. Dans chaque vestiaire, une affiche rappellera la procédure à suivre. Les tenues manquantes, environ 30 vêtements seront livrées mi-novembre. La CFDT reste tout de même interrogative sur les économies de ce nouveau système qui est une directive du groupe, espérons que la qualité du service sera à la hauteur.

N° 89/2008 : Primes d'obtention de diplômes pour les apprentis.

Quand sera versée la prime d'obtention de diplômes pour les apprentis ?

Ces primes seront versées au mois de novembre. En effet, il en existe deux, la prime de réussite pour les contrats de professionnalisation et la « majoration de persévérance » pour les contrats d'apprentissage. La CFDT qui est favorable à encourager les jeunes dans la démarche de se former dans des métiers qualifiés, souhaite qu'à l'avenir celles-ci soient versées plus tôt, les réussites d'examen étant connu dès le mois de juin. La CFDT se pose la question de ce contre temps. A moins que ce ne soit l'application locale de l'accord temps de travail, les journées seraient-elles trop courtes ?

N° 90/2008 : Régularisations des 3.55% d'augmentation salariale pour les OSD.

Quand et comment seront régularisés sur le bulletin de salaire l'augmentation de 3.55% concernant les personnels OSD ?

Cette question est traitée par la DCRH en lien avec les ministères concernés. Mme Roche précise qu'une solution transitoire est mise en place avec la création d'une ligne supplémentaire sur la feuille de paie (d'heures supplémentaires) équivalente à cette augmentation. La CFDT est intervenue pour qu'un rappel soit effectué pour la prise en compte de la prime de rendement qui fait partie intégrante du salaire des OSD. De même, pour la prime d'ancienneté pour les personnels CC, ces points là sont analysés par la DCRH.

N° 91/2008 : Intitulé du paiement de la pause casse-croûte sur le bulletin de salaire.

Pouvez-vous nous indiquer la décision prise pour l'intitulé du paiement de la pause casse-croûte sur le bulletin de salaire du mois d'octobre pour les personnels en équipe ?

L'intitulé sera pause casse-croûte et correspondra au code 175 sur le bulletin de salaire.

N° 92/2008 : Vérification des paiements des jours fériés travaillés pour les salariés de l'usine de Bar.

Il semble que des erreurs soient parvenues sur le paiement des jours fériés travaillés, pour les salariés de l'usine de Bar, pouvez-vous vérifier ?

La direction a vérifié les jours fériés travaillés de cette année et ne constate pas d'erreur. Il semble en effet que cela soit une mauvaise lecture de la paie qui est effectivement assez complexe.

En parallèle, la direction a rappelé que le 10 novembre est un jour de pont dans l'entreprise.

N° 93/2008 : Régularisation des personnels prêtés.

Lors du dernier CE, le directeur du centre a évoqué la régularisation des personnels prêtés dans leur BU respective. La CFDT vous demande de rencontrer chaque salarié concerné et de faire un point individuel sur chaque situation et d'étudier aussi la possibilité d'un éventuel retour à la BU d'origine.

Le plan de développement de la BU Usinage/TTS prévoyait **une mise à disposition des salariés sous forme de prêt** sur demande des partenaires sociaux. Un point de rencontre est prévu fin 2008. Le principe évoqué par le directeur est l'affectation sur le poste occupé. Mme Roche précise que ces prêts sont sources de « complexification » administrative.

Pour la CFDT, qui a souhaité ouvrir ce débat, il est indispensable que la Responsable des Ressources Humaines rencontre ces personnels de manière à avoir une vision globale et de réaliser le lien entre chaque BU. Lors de cette discussion, Mme Roche a parlé de cadre général et que ce point dépendra de l'évolution de la BU Usinage au moment venu. Des éventuels retours seront donc conditionnés par ces éléments et l'adéquation entre les compétences et la charge future. Voir lien avec question suivante.

N° 94/2008 : Adéquation charge/capacité.

Comment entendez vous renforcer le potentiel à l'atelier TS suite au départ de trois personnels intérimaires au moment où la charge augmente sensiblement ?

Cette question sera traité en CE, elle concerne cette instance.

D'un point de vue général, la CFDT déplore le manque de visibilité sur la charge actuelle et à venir qui est davantage liée à une vision « à la petite semaine » qu'une véritable politique industrielle. Une des conséquences à cette situation est l'impossibilité de mettre en place une véritable GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) comme nous avons pu le constater lors de la dernière commission Formation/GPEC du 10 octobre. En effet comment expliquer, par exemple, la situation sur les tours verticaux avec un seul opérateur sur ces moyens et une charge telle qu'elle pousse la direction à en sous-traiter la plus grande partie. La décision de renforcer ce secteur paraît pour la CFDT de bon sens au moment même où la direction cherche à augmenter le volume d'activité dans cette BU. Alors c'est pour quand ?

N° 95/2008 : Etudes de poste suite à l'arrivée de l'activité BSCC.

Des études de poste semblent nécessaires pour faciliter les nombreuses manipulations de pièces lourdes concernant l'activité BSCC, est-ce prévu ?

Des études de postes vont être réalisées par le service PR avec les opérateurs et le manager cette semaine. L'objectif étant l'examen du poste pour réduire les manipulations avec l'emploi d'un outillage adapté.

N° 96/2008 : Cendriers aux abords des bâtiments.

Il semblerait qu'il manque des cendriers aux abords des bâtiments, est-il prévu d'en rajouter ?

Après avoir précisé les lieux où ceux-ci manquent, entrée 421 et entrée TT, la direction a pris note et transmet la demande aux services généraux.

N° 97/2008 : Installation abri moto.

Nous demandons l'installation d'un nouvel abri moto sur le centre en complément de celui qui existe déjà car sa capacité est insuffisante.

Il n'est pas prévu au budget de faire un abri moto supplémentaire.

De nouveau, la direction nous sert son désormais traditionnelle « pas de budget », cette réponse finalement attendue ne surprend plus personne, elle n'est qu'à rajouter à la longue liste déjà existante. Ceci dit, la CFDT a demandé qu'une solution alternative soit trouvée, et pourquoi pas la participation de la DTMAT utilisatrice de ce moyen mis en commun.

N° 98/2008 : Date pour l'organisation des élections prud'homales.

Pouvez-vous nous donner une date de réunion afin de négocier les modalités pour les élections prud'homales (déplacements des salariés le jour du scrutin, temps à disposition, assesseurs, ouverture bureau de vote...)?

La réunion aura lieu dans le courant du mois de novembre. Les élections auront lieu le 03 décembre à l'école Joliot Curie, quartier de Souilhac. Une note d'information au personnel sera diffusée fin novembre.

N° 99/2008 : Elections CPN TSO.

Les élections CPN TSO auront lieu le 27 novembre 2008, quelles dispositions NEXTER met en place pour ce vote ?

Vu le petit nombre de TSO à Nexter Mechanics, le vote se fera par correspondance comme il y a 2 ans, la DRH assure la coordination entre la DGA et les centres.

**VOUS ENTENDEZ PRIVILEGIER UN SYNDICALISME
D'ACTIONS ET RESPONSABLE : REJOIGNEZ LA CFDT**